

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER,
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'IMMIGRATION

Direction générale
de la gendarmerie nationale

Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale

Sous-direction de la gestion du personnel

Bureau du personnel sous-officier
du corps de soutien technique
et administratif de la gendarmerie nationale

Décision n° 26248 du 21 mars 2012 portant attribution de l'échelle de solde n° 3 aux militaires du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale de la spécialité « affaires immobilières »

NOR : IO CJ1208243S

Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 78-729 du 28 juin 1978 modifié, fixant le régime de solde des militaires ;

Vu le décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 modifié, portant statut particulier des corps des sous-officiers et officiers mariniers de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale ;

Vu le décret n° 2008-961 du 12 septembre 2008 modifié, relatif aux militaires engagés ;

Vu l'arrêté du 4 août 2010 pris pour l'application dans la gendarmerie nationale des articles 5 et 18 du décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 portant statut particulier des corps de sous-officiers et officiers mariniers de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale ;

Vu la circulaire DEF/GEND/RH/P/PSOCA n° 25550 du 6 juin 2001 relative aux modalités de classement des militaires des corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale, de carrière ou servant sous contrat, dans les différentes échelles de la solde mensuelle ;

Vu la décision GEND/CEGN/BOEP-PL n° 22634 du 13 mars 2012 relative à l'attribution du brevet élémentaire de spécialiste « affaires immobilières » à compter du 9 mars 2012,

Décide :

L'échelle de solde n° 3 est accordée à compter du 1^{er} avril 2012 aux militaires du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale de la spécialité « affaires immobilières » dont le nom figure ci-après :

Cormier, Marion	Nigend : 333 172	Numéro de livret de solde : 8 057 607
Duffay, Nicolas	Nigend : 333 197	Numéro de livret de solde : 8 057 613
Jallier, Magali	Nigend : 333 226	Numéro de livret de solde : 8 057 619
Layre, Julien	Nigend : 333 213	Numéro de livret de solde : 8 057 623
Martin, Sandra	Nigend : 333 148	Numéro de livret de solde : 8 057 630
Morin, Emilie	Nigend : 243 265	Numéro de livret de solde : 8 096 145
Salingue, Lionel	Nigend : 242 976	Numéro de livret de solde : 8 096 046
Varési, Lise	Nigend : 333 221	Numéro de livret de solde : 8 057 641
Vigouroux, Mikaël	Nigend : 321 063	Numéro de livret de solde : 8 112 860

Fait le 21 mars 2012.

Pour le ministre et par délégation :

Le général,
sous-directeur
de la gestion du personnel,
THIBAUT MORTEROL